SPVIE Santé Famille + : Tableau de garanties





es remboursements sont exprimés en y compris remboursement de l'Assurance maladie Obligato -	Niveau A	Niveau B	Niveau C
HOSPITALISATION - (EN MEDECINE, CHIRURGIE, OBSTETRIQUE, PSYCHIATRIE - HORS CHIRU		14IVCdd B	1 NIV Caa C
orfait journalier hospitalier non remboursé par la SS (1)	100%	100%	100%
ans limitation de durée			
onoraires médicaux - Praticion adhérant aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (2)	100%	125% 105%	150% 130%
onoraires médicaux - Praticien non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (2) ais de séjour en établissement conventionné	100%	125%	175%
ais de séjour en établissement non conventionné	100%	100%	125%
rais de séjour en cas d'hospitalisation à l'étranger (3)	100%	100%	100%
hambre particulière non remboursée par la SS (4)/jour	-	25 €	45 €
it accompagnant non remboursé par la SS d'un enfant affilié (par année, max 30 j/an) (6)	-	15 €	20 €
SOINS COURANTS			
onoraires paramédicaux	100%	100%	105%
onoraires médicaux - Consultations, visites, consultations en ligne pratiqué par un médecin dhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (2)	100%	100%	125%
onoraires médicaux - Consultations, visites, consultations en ligne pratiqué par un médecin non	100%	100%	105%
dhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (2)	100%	100%	105/6
onoraires médicaux - Actes d'imagerie médicale et actes techniques médicaux pratiqués par un nédecin adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (2)	100%	100%	125%
onoraires médicaux - Actes d'imagerie médicale et actes techniques médicaux pratiqués par un	100%	100%	105%
nédecin non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (2) nalyses et examens de laboratoires	100%	100%	125%
lédicaments remboursés par la SS à 65%, 30% et 15%	100%	100%	100%
lédicaments prescrits non remboursés par la SS - par an et par bénéficiaire	10 €	15€	30€
latériel médical (Appareillage et prothèses médicales - hors aide auditive - prothèses dentaire et	100%	100%	125%
quipement optique) rais de transport sanitaire (Ambulance, taxi conventionné - Hors SMUR)			-
	100%	100%	125%
AIDES AUDITIVES OU EQUIPEMENT (PAR OREILLE) - RENOUVELLEMENT PAR APPAREIL TOUS quipement 100% SANTÉ' (Classe I'')	LES 4 ANS	Sans reste à payer (6)	
quipement AUTRE QUE 100% SANTÉ' (Classe II**)	Limité à 1 700 € TTC par aide	e auditive (hors accessoires) y compr	is le remboursement de la S
ppareillage auditif par oreille - par bénéficiaire	100%	100%	125%
iles et entretien - par bénéficiaire	100%	100%	125%
OPTIQUE - PAR ÉQUIPEMENT (MONTURE + 2 VERRES), POUR LES CAS DE RENOUVELLEMENT, Y COMP			125/0
ANIER 100% SANTÉ			
quipement 100% Santé* (classe A)		Sans reste à payer (7)	
restation d'adaptation et d'appairage	100%	100%	100%
ANIER LIBRE *** - Équipement autre que 100% Santé (classe B)			'
Par verre simple - par bénéficiaire dont l'âge est >= 16 ans***	25 €	45 €	50 €
Par verre simple - par bénéficiaire dont l'âge est < 16 ans***	20 €	25 €	30 €
Par verre complexe - par bénéficiaire dont l'âge est >= 16 ans***	82,5 €	82,5 €	82,5 €
Par verre complexe - par bénéficiaire dont l'âge est < 16 ans***	90€	90 €	90 €
Par verre très complexe - par bénéficiaire dont l'âge est >= 16 ans***	82,5 €	82,5 €	82,5 €
Par verre très complexe - par bénéficiaire dont l'âge est < 16 ans*** Par monture de lunettes - par bénéficiaire dont l'âge est >= 16 ans***	90 €	90 €	90 €
Par monture de lunettes - par bénéficiaire dont l'âge est < 16 ans	20 €	30 €	35 €
restation d'adaptation et d'appairage	100%	100%	100%
entilles prescrites remboursées par la SS ou lentilles prescrites, y compris jetables, non			
emboursées par la SS - par an et par bénéficiaire dont l'âge est >= 16 ans''' (8) entilles prescrites remboursées par la SS ou lentilles prescrites, y compris jetables, non	100% + 30 €	100% + 50 €	100% + 60 €
emboursées par la SS - par an et par bénéficiaire dont l'âge est < 16 ans*** (8)	100% + 30 €	100% + 45 €	100% + 50 €
Chirurgie optique réfractive	10% PMSS les 2 yeux	10% PMSS les 2 yeux	10% PMSS les 2 yeu
lafond Lentilles et chirurgie de l'œil (valable pendant 2 ans)	10% PMSS	10% PMSS	10% PMSS
DENTAIRE - AUPRÈS D'UN PROFESSIONNEL		Como unada à mayor (7)	
OINS ET PROTHESES 100% SANTE*		Sans reste à payer (7)	
ANIER LIBRE ***		I	
OINS - Soins conservateurs, endodontie, prophylaxie bucco-dentaire (7)	100%	125%	150%
olays / Onlays à tarifs libres	100%	125%	150%
rothèses dentaires à tarifs libres remboursées par la SS (couronne transitoire, couronne définitive, ridge, geste complémentaire, prothèse amovible ou réparation)	100%	150%	200%
olay Core à tarifs libres	100%	150%	200%
rthodontie remboursée par la SS - par semestre de traitement et par bénéficiaire (9)	150%	150%	200%
rothèse dentaire, implant, pilier implantaire, parodontologie non remboursés par la SS/an/bénéficiaire	-	100 €	150 €
afond dentaire annuel pour l'ensemble des prestations remboursées ou non par la SS niquement pour le panier reste à charge maîtrisée, le panier libre et l'implantologie)	450 €	675 €	810 €
u-delà de ce plafond, la prise en charge à hauteur de 100% BR est assurée. PACK PRÉVENTION, MÉDECINES DOUCES ET SANTÉ AU QUOTIDIEN			
ure thermale remboursée par la SS :			
-Honoraires, forfaits de surveillance médicale et thermale	-	100%	125%
-Forfait transport et hébergement thermale - Forfait global annuel	-	100 €	150 €
ctes ou frais d'acupuncture, de chiropraxie, d'ostéopathie, et d'homéopathie non remboursés par la SS (10)	-	-	75 €
accins non remboursés par la SS (hépatite A, typhoïde, fièvre jaune) (11)	-	30€	35 €
stéodensitométrie osseuse non remboursée par la SS	-	-	50€
GARANTIES OBSÉQUES (EN CAS DE DÉCÈS DE L'AFFILIÉ OU D'UN AYANT-DROIT)			
dulte jusqu'à 75 ans et enfant > 12 ans (délai de carence de 6 mois)		100% PMSS	
dulte à partir de 76 ans (délai de carence de 6 mois)	Dégressivité d	de 10% par an avec un plancher de	20% du PMSS
ASSISTANCE			
ssistance		Oui	Oui

(a) Hors établissements médico-sociaux (Maison d'Accueil Spécialisé, maison de retraite, EHPAD), tels que définis à l'Article L_312-1 du Code de l'action sociale et des familles; (2) Dispositifs de pratiques tarifaires maîtrisées OPTAM ou OPTAM-CO (en Chirurgie et Obstétrique): en adhérant à ces options, les professionnels de santé s'engagent à limiter leurs dépassements d'honoraires dans des conditions établies par la convention. Pour savoir si un médecin a adhéré à l'OPTAM ou à l'OPTAM-CO, le site annuairesante amellife et à la disposition de tous; (2) En cas d'hospitalisation dans un pays étranger, la prise en charge es te txoule en cas d'hospitalisation dans les elipators particles à l'exagent en la convention en charge es te txoule en cas d'hospitalisation dans les elipators précisibles (maison de retraite, EHPAD) tels que définis à l'Article L_312-1 du Code de l'action sociale et des familles. Elle est limitée à 45 jours par en et par benéficiaire pour les séjours en soins de suite, de réadaptation, de rééducation en tassimiles, en unité de soins speyhaltriques, en maison de repos et centre de convalescence et convalescence de Convalescence et charge est exclue en cas d'hospitalisation dans les elibalissement non conventionnés. (6) Cette prise en charge est exclue en cas d'hospitalisation dans les elibalissements non conventionnés et dans les établissement médico-sociaux (Maison d'Accueil Spécialisé, maison de retraite, EHPAD) tels que définis à l'Article L_312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Elle est limitée à 30 jours par an et par bénéficiaire pour les séjours en soins de suite, de réadaptation, de rééducation et assimilés, en unité de soins psychiatriques, en maison de repos et centre de convalescence. (6) Dans la limite des frais réellement engagés et des prix limites de vente définis dans la notice d'information. (7) Las la limite des frais réellement engagés et des honoraires limites de factuation définies dans la notice d'information. (8): Les prestations «remboursées» et «non remboursées» en sont pas cumulatives. Le forâit et et verse pour l'une ou l'autre des prestations. (9) Les forâits sont calculés et proraties sur la base d'un semestre de traitement. (10) Dans la limite de 30 € / acte. Le rembourséement s'effectue un présentation d'une facture originale detablie par le professionnet. (13) En cas d'attention du plafond, la prise en charge à hauteur du TM est assurée

*Tels que définis règlementairement: dispositif 100 % Santé par lequel les assurés couverts par un contrat de complémentaire santé responsable peuvent bénéficier de certaines prestations d'optique, d'aides auditives et de prothèses dentaires définies règlementairement et intégralement remboursées par l'assurance maladie obligatoire et les complémentaires santé, donc sans frais restant à leur charge, sous réserve que les professionnets de santé respectent les tarifs maximum fixés. "Voir la liste règlementaire des options de la liste A et de la liste B dans la notice d'information." "Y compris le remboursement de la Sécurité sociale.

BR Base de remboursement de la Sécurité sociale, FR, Frais rééls: PMSS. Plafond Mensuel de la Sécurité sociale; TM. Ticket Modérateur, Différence entre la base de remboursement et le montant remboursé par l'assurance maladie obligatoire (avant application et la sociale and a social

SPVIE Santé Famille + : Tableau de garanties





Les remboursements sont exprimés en y compris remboursement de l'Assurance maladie Obligatoire, dans la limite des frais réels engagés.

es remboursements sont exprimes en y compris remboursement de l'Assurance maladie Obliga.	Niveau D	Niveau E	
HOSPITALISATION - (EN MEDECINE, CHIRURGIE, OBSTETRIQUE, PSYCHIATRIE - HORS CHIR		Triveau L	
Forfait journalier hospitalier non remboursé par la SS [©] Sans limitation de durée	100%	100%	
Honoraires médicaux - Praticien adhérant aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (2)	200%	300%	
Honoraires médicaux - Praticien non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (2)	180%	200%	
Frais de séjour en établissement conventionné	225%	300%	
Frais de séjour en établissement non conventionné	150%	200%	
Frais de séjour en cas d'hospitalisation à l'étranger ⁽³⁾	100%	100%	
Chambre particulière non remboursée par la SS (4)/jour	60 €	75 €	
Lit accompagnant non remboursé par la SS d'un enfant affilié (par année, max 30 j/an) (9 SOINS COURANTS	25 €	30 €	
Honoraires paramédicaux	155%	200%	
Honoraires médicaux - Consultations, visites, consultations en ligne pratiqué par un médecin adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée ⁽²⁾	175%	250%	
Honoraires médicaux - Consultations, visites, consultations en ligne pratiqué par un médecin non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (2)	155%	200%	
Honoraires médicaux - Actes d'imagerie médicale et actes techniques médicaux pratiqués par un nédecin adhèrent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (2)	150%	200%	
Honoraires médicaux - Actes d'imagerie médicale et actes techniques médicaux pratiqués par un nédecin non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (2)	130%	180%	
Analyses et examens de laboratoires	175%	200%	
Médicaments remboursés par la SS à 65%, 30% et 15%	100%	100%	
Médicaments prescrits non remboursés par la SS - par an et par bénéficiaire	40 €	60 €	
Matériel médical (Appareillage et prothèses médicales - hors aide auditive - prothèses dentaire et equipement optique)	150%	200%	
rais de transport sanitaire (Ambulance, taxi conventionné - Hors SMUR)	150%	200%	
AIDES AUDITIVES OU EQUIPEMENT (PAR OREILLE) - RENOUVELLEMENT PAR APPAREIL TOU	S LES 4 ANS		
equipement 100% SANTÉ* (Classe I**)	Sans reste à payer (6)		
Equipement AUTRE QUE 100% SANTÉ' (Classe II'')	Limité à 1 700 € TTC par aide auditive (hors acce	essoires) y compris le remboursement de la SS	
Appareillage auditif par oreille - par bénéficiaire	150%	200%	
iles et entretien - par bénéficiaire	150%	200%	
OPTIQUE - PAR ÉQUIPEMENT (MONTURE + 2 VERRES). POUR LES CAS DE RENOUVELLEMENT, Y COM	IPRIS ANTICIPÉS, SE RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉ	RALES	
ANIER 100% SANTÉ			
quipement 100% Santé* (classe A)	Sans reste à	a payer (7)	
restation d'adaptation et d'appairage	100%	100%	
ANIER LIBRE *** - Équipement autre que 100% Santé (classe B)			
Par verre simple - par bénéficiaire dont l'âge est >= 16 ans***	65 €	80 €	
Par verre simple - par bénéficiaire dont l'âge est < 16 ans'''	35 €	45 €	
Par verre complexe - par bénéficiaire dont l'âge est >= 16 ans***	95 €	105 €	
Par verre complexe - par bénéficiaire dont l'âge est < 16 ans***	90 €	90€	
Par verre très complexe - par bénéficiaire dont l'âge est >= 16 ans'''	95 €	105 €	
Par verre très complexe - par bénéficiaire dont l'âge est < 16 ans''' Par monture de lunettes - par bénéficiaire dont l'âge est >= 16 ans'''	90 €	90 €	
Par monture de tunettes - par bénéficiaire dont l'âge est < 16 ans***	75 € 45 €	55 €	
restation d'adaptation et d'appairage	100%	100%	
entilles prescrites remboursées par la SS ou lentilles prescrites, y compris jetables, non			
emboursées par la SS - par an et par bénéficiaire dont l'âge est >= 16 ans*** (8) entilles prescrites remboursées par la SS ou lentilles prescrites, y compris jetables, non	100% + 90 €	100% + 120 €	
emboursées par la SS - par an et par bénéficiaire dont l'âge est < 16 ans*** (8) hirurgie optique réfractive	100% + 70 €	100% + 90 €	
nirurgie optique rerractive lafond Lentilles et chirurgie de l'œil (valable pendant 2 ans)	10% PMSS les 2 yeux 10% PMSS	10% PMSS les 2 yeux 10% PMSS	
DENTAIRE - AUPRÈS D'UN PROFESSIONNEL	10/61 1/155	10/61 14133	
OINS ET PROTHESES 100% SANTE'	Sans reste à payer (7)		
ANIER LIBRE ***			
OINS - Soins conservateurs, endodontie, prophylaxie bucco-dentaire (7)	200%	250%	
lays / Onlays à tarifs libres rothèses dentaires à tarifs libres remboursées par la SS (couronne transitoire, couronne définitive,	200%	250%	
ridge, geste complémentaire, prothèse amovible ou réparation)	250%	275%	
alay Core à tarifs libres	250%	275%	
orthodontie remboursée par la SS - par semestre de traitement et par bénéficiaire (g)	250%	275%	
rothèse dentaire, implant, pilier implantaire, parodontologie non remboursés par la SS/an/bénéficiaire	250 €	300 €	
lafond dentaire annuel pour l'ensemble des prestations remboursées ou non par la SS uniquement pour le panier reste à charge maîtrisée, le panier libre et l'implantologie)	900 €	1080€	
u-delà de ce plafond, la prise en charge à hauteur de 100% BR est assurée. PACK PRÉVENTION, MÉDECINES DOUCES ET SANTÉ AU QUOTIDIEN			
ure thermale remboursée par la SS :			
-Honoraires, forfaits de surveillance médicale et thermale	150%	200%	
-Forfait transport et hébergement thermale - Forfait global annuel	200€	250€	
ctes ou frais d'acupuncture, de chiropraxie, d'ostéopathie, et d'homéopathie non remboursés par la SS (10)	100€	125€	
accins non remboursés par la SS (hépatite A, typhoïde, fièvre jaune) (11)	40€	50€	
Istéodensitométrie osseuse non remboursée par la SS GARANTIES OBSÈQUES (EN CAS DE DÉCÈS DE L'AFFILIÉ OU D'UN AYANT-DROIT)	60€	70€	
ndulte jusqu'à 75 ans et enfant > 12 ans (délai de carence de 6 mois)	100% F	MSS	
Adulte à partir de 76 ans (délai de carence de 6 mois)	Dégressivité de 10% par an avec un plancher de 20% du PMSS		
ASSISTANCE	bogrossinio de 2010 par an avos un planenen de 2010 da 1 1100		

(a) Hors établissements médico-sociaux (Maison d'Accueil, Spécialisé, maison de retraite. EHPAD), tels que définis à l'Article L_312-1 du Code de l'action sociale et des familles. (a) Dispositifs de pratiques tarifaires maîtrisées OPTAM ou OPTAM-CO (en Chirurgie et Obstétrique) - en adhérant à ces options, les professionnels de santé s'engagent à limiter leurs dépassements chonoratiers dans des conditions établies par la convention Pour savoir si un médecin a adhéré à l'OPTAM ou à l'OPTAM-CO. Le site annuairesante amelife est à la disposition de lous: (a) En cas d'hospitalisation dans un pays étranger, la prise en charge des frais de séjour par l'assureur est limitée àux bases indicuées au paragrapte. à l'otte per le charge des frais de séjour par l'assureur est limitée àux bases indicuées au paragrapte. Le l'action prose en charge est excluse en cas d'hospitalisation dans les ellipses précisités (curs de des d'actions contained et dans les établissement médico-sociaux (Maison d'Accueil Spécialisé, maison de retraite. EHPAD) tels que définis à l'Article L_312-1 du Code de l'action sociale et des familles. Elle est limitée à 4,5 jours par an et par héréciaire pour les séjours en soins de suite, de réadaptation, de rédectaction et assimilles, en unité de soins speychaitriques, en maison de repress et centre de convalescencer de convalescencer de convalescencer de charge est excluse en cas d'hospitalisation dans a les etiablissement médico-sociaux (Maison d'Accueil Spécialisé, maison de retraite, EHPAD) tels que définis à l'Article L_312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Assistance

Elle est limitée à 30 jours par an et par bénéficiaire pour les séjours en soins de suite, de réadaptation, de rééducation et assimités, en unité de soins psychiatriques, en maison de repos et centre de convalescence. (6) Dans la limite des frais réellement engagés et des horacriaires limites de vente définis dans la notice d'information. (7) Dans la limite des frais réellement engagés et des horacriaires limites des prestations. Au notice d'information. (8) Les prestations «remboursées» et «non remboursées» et sont pas cumulatives. Le forâtique l'une ou l'autre des prestations (9) Les prestations «remboursées» et «non remboursées» et sont pas cumulatives. Le forâtique l'une ou l'autre des prestations (9) Les forâtiques et l'entre original de l'autre d'autre de l'autre d'autre de l'autre de l'autre de l'autre de l'autre d'autre de l'au

Tels que définis règlementairement : dispositif 100 % Santé par lequet les assurés couverts par un contrat de comptémentaire santé responsable peuvent bénéficier de certaines prestations d'optique, d'aides auditives et de prothèses dentaires définies règlementairement et intégralement remboursées par l'assurance maladie obligatoire et les comptémentaires santé, donc sans frais restant à leur charge, sous réserve que les professionnels de santé respectent les tarifs maximum fixés. "Voir la liste règlementaire des options de la liste A et de la liste B dans la notice d'information." Y comprise le remboursement de la Soutie sociale.

BR: Base de remboursement de la Sécurité sociale; FR: Frais réels; PMSS: Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale; SS: sécurité sociale; TM: Ticket Modérateur. Différence entre la base de remboursement et le montant remboursé par l'assurance maladie obligatoire (avant application sur celui-ci de la participation forfaitaire d'un euro ou d'une franchise); SMUR: Service médical d'urgence régional. Organisation régionale mettant à la disposition du SAMU une ambulance médicalisée permettant d'assurer les premiers soins et le transport d'un malade dans un service hospitalier